UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019

Délibération n°2019.CA.73 Intitulé et descriptif de l'objet : Augmentation du budget alloué aux masters ISITE-BFC EMME et BEWM	
Vu la loi nº2013-660 du 22 juillet 2013 relative	l'enseignement supérieur et à la recherche,
Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 porté établissements « Université Bourgogne Franche 14 février 2018,	
Vu les statuts de « Université Bourgogne Franc 11 mars 2015,	ne-Comté » annexés au décret n°2015-280 du
Considérant que le vote a lieu à main levée :	
Membres :	Décompte des votes :
 Effectif statutaire: 45 (nombre de membres composant le conseil) Membres en exercice: 45 (effectif statutaire-sièges vacants) Quorum: 23 Membres présents: 13 Membres représentés: 11 (nombre de personnes ayant donné procuration) Total: 24 	 Refus de vote: 0 Abstention(s): 0 Votants: 24 (total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions) Blanc(s) ou nul(s): 0 (en cas de vote à bulletin secret) Suffrages exprimés: 24 (= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls) Pour: 24 Contre: 0
Le Conseil d'administration : Adopte la délibération Rejette la délibération Adopte la délibération avec voix prépondérant Adopte la délibération sous réserve des modif	•

L'Administrateur provisoire d'UBFC Luc JOHANN

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités